



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	10
Représentés :	12
Exprimés :	12
OUI :	12
NON :	0
Abst :	0

EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2024/33

24 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 septembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 19 septembre deux mil vingt-quatre.

Présents : Tricard Béatrice, Laurent Bila, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie (arrivée à 19h05), Calomine Benoit, Crespy Benjamin, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Pagnou Pascal (arrivée à 19h06), Sage Pascale.

Absents excusés : Détéienne Aurélien donne procuration à Béatrice Tricard, Gaspard Céline donne procuration à Nathalie Bruyère, Reaully Paola donne procuration à Laurent Bila.

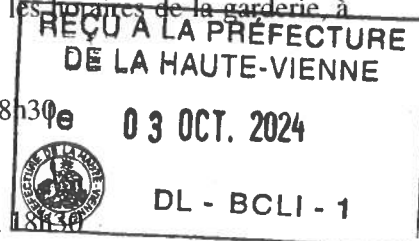
Absents : Crouzit Sébastien, Chauchet Emilie, Gouzon Jérôme, Lucette Pinardon-Thévet.

Secrétaire de séance : Danièle Mahaut

Objet : Garderie – Modification du règlement intérieur

Concernant le règlement intérieur à l'article 5, une précision est apportée pour les horaires de la garderie, à savoir :

- Pour les enfants de l'école maternelle : Site Ecole maternelle jusqu'à 18h30
Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi de 16h10 à 18h30
- Pour les enfants de l'école élémentaire : Site Ecole élémentaire jusqu'à 18h30
Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi de 16h30 à 18h30
- Pour les enfants des 2 écoles / le Mercredi : Site de l'école élémentaire jusqu'à 12h30, les enfants de l'école maternelle descendent à la garderie de l'école élémentaire.



RAPPEL : la garderie se fait sur 2 sites Ecole Maternelle pour les élèves de la maternelle et Ecole Elémentaire pour les élèves de l'élémentaire sauf le mercredi après la classe uniquement sur le site de l'école élémentaire.

Enlever la mention « Chaque parent devra signer la fiche de présence de l'enfant. », l'usage ne se pratiquant plus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité la modification du règlement intérieur de la Garderie.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, à Nieul le 24 septembre 2024

Le secrétaire de séance,
Danièle Mahaut

Danièle Mahaut



Madame la Maire,
Béatrice Tricard.